

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 13 juillet 2018

DÉLIBÉRATION N° **CD-2018/07/13-0/02****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20180713-lmc100000017541-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 17/07/2018

Réception Préfet : 17/07/2018

Publication RAAD : 13/07/2018

Procès-verbaux, Décisions du Président, Désignations, Autres

OBJET : Formation de la Commission permanente. Détermination du nombre des Vice-Présidents et des autres membres de la Commission permanente.

Conformément aux dispositions de l'art. L. 3122-5 du Code général des collectivités territoriales, aussitôt après l'élection du Président et sous sa présidence, le Conseil départemental fixe le nombre des Vice-présidents et des autres membres de la Commission permanente.

L'article L. 3122-4 du Code général des collectivités territoriales dispose que « la commission permanente est composée du Président du conseil départemental, de quatre à quinze vice-présidents, sous réserve que le nombre de ceux-ci ne soit pas supérieur à 30% de l'effectif du conseil, et éventuellement d'un ou de plusieurs autres membres ».

En l'application de ces dispositions, le Conseil départemental de Seine-et-Marne peut comprendre 13 Vice-présidents au maximum. En revanche, aucun seuil n'est fixé pour le nombre des autres membres pouvant siéger au sein de la Commission permanente.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales, notamment dans ses articles L. 3122-4 et L. 3122-5,

VU la proposition du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De fixer à 13 le nombre de Vice-présidents au sein de la Commission permanente ;

Article 2 : De fixer à 32 le nombre des autres membres de la Commission permanente.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (44) :

M. Pierre BACQUÉ

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI qui a donné pouvoir à M. Denis JULLEMIER

M. Arnaud de BELENET

Mme Cathy BISSONNIER

M. Ludovic BOUTILLIER

Mme Martine BULLOT

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Monique DELESSARD

M. Smaïl DJEBARA

Mme Martine DUVERNOIS

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Anne-Laure FONTBONNE

Mme Julie GOBERT

M. Jérôme GUYARD

M. Yves JAUNAUX

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIÉRIOT

Mme Daisy LUCZAK

Mme Isoline MILLOT

M. Olivier MORIN

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François ONETO qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS

Mme Véronique PASQUIER

M. Ugo PEZZETTA qui a donné pouvoir à Mme Laurence PICARD

Mme Laurence PICARD

Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON qui a donné pouvoir à Mme Sarah LACROIX

M. Brice RABASTE

Mme Isabelle RECIO qui a donné pouvoir à M. Xavier VANDERBISE

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS

Mme Geneviève SERT

Mme Sandrine SOSINSKI

M. Jean-Louis THIÉRIOT

Mme Virginie THOBOR

M. Jérôme TISSERAND

M. Xavier VANDERBISE

Mme Véronique VEAU

M. Franck VERNIN

M. Sinclair VOURIOT

Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne